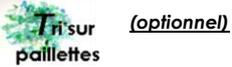


Avis général

Comportement d'éléments en verre dans un emballage en PET

Le présent Avis concerne l'étude de recyclabilité des flacons munis d'un pistolet contenant un élément en verre.

Tableaux de synthèse des impacts sur la régénération

ETAPES DU RECYCLAGE	IMPACT	DESCRIPTION	CONSEQUENCES
		Il n'existe pas de moyen de détecter la présence de verre	-
	∅	-	-
		Abrasion des couteaux des broyeurs.	Usure du matériel
		Les fragments de verre coulent avec les paillettes de PET et ne sont pas séparés	-
	∅	-	-
		Il n'existe pas de moyen de détecter la présence de verre	-
 		Présence de particules de verre : ⇒ Obturation des filtres ⇒ Obturation de la filière ⇒ Défauts d'aspects ⇒ Trous,...	- Perturbation process : ⇒ Augmentation des arrêts machines ⇒ Augmentation des pertes - Défauts de qualité ➔ Augmentation des pertes



: Attention

∅ : pas d'impact

➔ **Conséquences environnementales**

CONCLUSION

En l'état actuel des équipements et techniques utilisés et disponibles en Europe pour le tri et le recyclage, le verre contenu dans le pistolet de l'emballage perturbe significativement le recyclage des bouteilles et flacons en PET.

En ce sens, le COTREP préconise l'étude de systèmes de substitution et notamment la possibilité d'utiliser un pistolet intégralement en plastique compatible avec le PET, lequel ne perturbera pas le recyclage (pour exemple, cf. Avis Technique AT-EE-07-06).